



Sommaire

Situation éco fi et politique sociale, emploi et conditions de travail d'Orange.....	1
Projets Orange TowerCo et Orange Ventures	2
Santé ! (et sécurité ?).....	3
ASC/AEP	4

En préambule, la CFE-CGC Orange a souhaité rappeler le courrier adressé à Madame Fabienne Dulac, Directrice Générale Adjointe et Directrice d'Orange France et Monsieur Gervais PELISSIER, Directeur Général Délégué People & Transformation concernant le [détournement des fonds du Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#) dans le cadre du financement de la formation métier des personnels Orange. Selon le Président du CSEC, une réponse serait en cours.

Situation éco fi et politique sociale, emploi et conditions de travail d'Orange.

Situation économique et financière de l'entreprise - Bloc 2, et politique sociale, emploi et conditions de travail - Bloc 3, (voir nos [CR d'octobre 2020](#) et suivants) : approbation du cahier des charges de l'expertise annuelle et désignation de l'expert.

Position de la CFE-CGC Orange

Vote des élus sur le cahier des charges d'expertise du CSEC des comptes Orange SA et explications

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, FO, STC, SUD
- Contre : CFE-CGC,

Le code du travail et l'accord d'entreprise de 2019 ont prévu que l'expertise économique sur l'UES orange soit désormais faite au niveau du CSEC, dépossédant ainsi les entités qui avaient acquis la possibilité de faire une expertise économique sur leurs périmètres de le faire. Cependant l'expérience de 2020 nous montre que notre instance se focalise sur le marché grand public, **ignorant totalement les spécificités des marchés de gros et entreprise.**

Ainsi, pour nos résultats 2019, sur le marché Entreprises, l'expert choisi a sorti 3 malheureuses pages d'une banalité affligeante, alors que les élus de SCE disposaient auparavant d'une analyse complète de ce marché, et des performances des différentes activités Entreprise. De plus OBS étant engagée dans une stratégie de multiplication de filiales et d'offshoring d'une partie de ses activités vers des régions à bas coût, seule l'analyse fine des comptes de SCE, via notamment les flux financiers avec les différentes filiales permettrait de la décrypter. [...]

Le cahier des charges soumis aujourd'hui à notre approbation n'évoque même pas l'existence du marché entreprise, [se désintéressant] complètement des performances économiques d'un secteur qui pèse plusieurs milliards d'euros, en profonde et permanente transformation depuis plusieurs années afin de survivre à la contraction du CA de ses activités historiques [...]. Tout ce qui a été dit pour le marché entreprise pourrait être dupliqué au marché opérateur porté par OINIS.

En cette période de crise sanitaire, nous avons plusieurs fois entendu dans cette instance l'importance des marchés entreprise et opérateurs, leurs clients ayant dû s'équiper en urgence d'upgrades capacitaires importants pour faire face à la demande de bande passante, conséquence, entre autres, de

la demande de télétravail et de loisirs numériques... Comment ignorer les contributions de ces secteurs à nos résultats, ni s'interroger sur le bilan social dans ces entités en première ligne dans cette période compliquée, au-delà du chiffre des heures supplémentaires qui évidemment ne montre en rien ce qui s'est passé pour les cadres en forfait jour ?

Nous vous demandons donc d'amender significativement le cahier des charges que vous nous proposez. [...] Nous regrettons que la commission économique, n'associe pas à ses travaux des représentants de l'ensemble des entités portant des activités commerciales. [...] Pour ces raisons, la délégation CFE-CGC a voté contre ce cahier des charges.

Vote des élus sur la désignation de l'expert et explications

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, FO, STC, SUD
- Abstention : CFE-CGC

Bien que les élus CFE-CGC Orange soient plus que favorables au respect de la Loi qui donne à l'instance la prérogative de faire réaliser annuellement une expertise dans le cadre de l'information/consultation récurrente obligatoire sur la situation économique et financière de l'entreprise, ils se sont abstenus sur le vote de désignation de l'expert pour les raisons suivantes :

La délégation CFE-CGC Orange ne soutient pas la méthode de désignation du cabinet d'expertise par le CSEC qui se déroule :

- Sans appels d'offres, mise en concurrence financière ou méthodologique de plusieurs cabinets ;
- Sans devis ;
- Sans avis des commissions du CSEC directement impactées par l'élaboration du cahier des charges et les interactions avec les représentants du cabinet ;
- Sans définition de critères d'évaluation ni de désignation d'un cabinet d'expertise, définis par l'instance, le règlement intérieur ou la commission des marchés.
- Sans analyse partagée a posteriori d'un bilan des travaux réalisés par les différents cabinets d'expertises missionnés.

Projets Orange TowerCo et Orange Ventures

Orange TowerCo : information/consultation sur le projet de création de filiales en charge de l'exploitation des infrastructures passives des points hauts d'Orange France ainsi que des activités afférentes de construction, d'exploitation technique et commerciale.

Au sommaire de ce document qui reste confidentiel :

1. Contexte, marché des TowerCos en Europe et en France et la stratégie du groupe Orange [Voir CR décembre](#)
 2. Enjeux et bénéfices du projet
 3. Organisation actuelle sur le périmètre Orange France
 4. Modèle d'organisation cible : périmètre et présentation de l'opération, structure juridique cible, rôles et responsabilités d'Orange Towerco France et Orange France, perspectives financières...
 5. Doter la filiale des actifs et un capital humain pour lui permettre de fonctionner et de se développer : actifs transférés, ressources et compétences nécessaires.
- Le dossier est suivi de l'approbation du cahier des charges de l'expertise lancée par le CSEC et de la désignation de l'expert.

Position de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange attendait avec impatience l'ouverture de l'information/consultation devant l'instance centrale de l'Unité Economique et Sociale Orange du projet Orange TowerCo. Le dossier présenté à ce stade est plus complet et les explications éclairent de nombreux points demandés lors de la présentation du dossier d'intention en décembre dernier. L'actualité dans le monde ne faiblit pas sur les opérations financières et industrielles en lien avec les infrastructures passives d'opérateurs mobiles. Le Groupe Orange est parmi les derniers opérateurs historiques européens à devoir clarifier ses intentions.

Sans en faire l'inventaire, deux opérations éclairent par contraste la stratégie d'Orange sur le sujet :

- Le développement à marche forcée du pure-player Cellnex, qui, une fois les opérations en cours conduites à leur terme, porteraient le portefeuille total à plus de 110 000 sites en Europe.
- Et Vodafone dont la filiale TowerCo « Vantage Towers » (dirigée par Vivek Badrinath) maintenant numéro 2 en Europe avec plus de 68 000 tours dans 9 pays a annoncé son introduction à la Bourse de Frankfurt au début 2021

L'expertise du dossier qui votée aujourd'hui par l'instance doit nous permettre d'appréhender les conséquences des projets qui seront mis en œuvre par la Direction sur :

- la valeur de l'entreprise ;
- les modèles d'opérations futurs et leurs conséquences sur les activités d'Orange France, particulièrement la transformation de la chaîne de valeur des services de téléphonie mobile ;
- et sur la politique de l'emploi qui y sera associée à courts, moyens et plus longs termes.

Comme souvent dans les projets de création ou de développement d'activités sinon « nouvelles », du moins fondées sur des changements de paradigmes, le vrai premier défi est de convaincre ses interlocuteurs du bien-fondé des hypothèses qui sont prises.

Donc, des réponses et clarifications devront être apportées lors de ce processus d'information consultation aux quelques interrogations et questions plus précises que se pose la CFE-CGC sur l'ambition commerciale, l'ambition patrimoniale ou financière de révéler une valeur « cachée » de nos points hauts,

le volet économique global, l'ambition industrielle du projet... et leurs impacts sur l'emploi.

Quant à l'expertise sur le dossier Orange TowerCo, bien que les élus CFE-CGC Orange en soutiennent le principe, ils s'abstiennent sur le vote de désignation de l'expert pour les raisons suivantes :

La délégation CFE-CGC Orange ne soutient pas la méthode de désignation du cabinet d'expertise par le CSEC qui se déroule :

- Sans appels d'offres, mise en concurrence financière ou méthodologique de plusieurs cabinets ;
- Sans devis ;
- Sans avis des commissions du CSEC directement impactées par l'élaboration du cahier des charges et les interactions avec les représentants du cabinet ;
- Sans définition de critères de désignation d'un cabinet d'expertise, définis par l'instance, le règlement intérieur ou la commission des marchés.

Vote des élus sur la désignation du cabinet Sextant en tant qu'expert (le cahier des charges étant, lui, approuvé à l'unanimité.)

- Pour : CFTC, CFDT, FO, STC, SUD
- Abstention : CFE-CGC
- Ne participe pas au vote : CGT

Orange Ventures : activité d'investissement direct dans les start-ups, point de suivi ([Voir CR octobre novembre](#))

Position de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange note le respect de l'engagement pris par la Direction d'effectuer un suivi régulier de la mise en œuvre du projet mais aurait finalement préféré un point après un laps de temps plus long (à 12 mois, donc au S2 2021) pour profiter d'un recul sur les actions mises en œuvre et d'un bilan sur 2 périodes semestrielles complètes, donc sur davantage d'investissements réalisés.

Depuis le rendu d'avis :

- Création et opérationnalisation de la société de gestion ;
- Constitution d'une partie de l'équipe cible avec notamment le « transfert » de 7 personnels de l'ancienne équipe et le recrutement externe de 4 personnes ;
- 2 investissements complémentaires réalisés au Q4 2020 : Luko et Weaweworks, pour lesquels il manque les détails financiers ;
- Dotation d'une capacité d'investissement globale portée à 350 M€ ;
- Constitution du conseil de surveillance.

Quelques questions doivent obtenir des réponses :

- détails sur les 3 participations BandwidthX, SecBI et Wynd,
- Où en est le lancement du fonds d'investissements à impact ?
- quelle confiance sur un retournement positif de la valeur du portefeuille historique à moyen ou long terme...
- ... et sur la réalisation d'investissements en phase avec le plan initial. Le flux de dossiers identifiés et traités répond-il aux objectifs ?
- seulement 7 personnels de l'ancienne équipe ont rejoint la filiale. Est-ce en phase avec ce qui était prévu ou en deçà, et le cas échéant comment cela peut-il être expliqué ?
- Quel est le profil des recrutements externes réalisés et quels sont les postes encore à pourvoir, ou pour lesquels des recrutements pérennes sont nécessaires ?

Santé ! (et sécurité ?)

Covid : suivi des dispositifs et modes opératoires mis en œuvre

Jusque fin février 2021 le Plan de Continuité d'Activité V2 (PCA V2) est mis en œuvre, sous réserve d'une évolution des consignes gouvernementales.

Les salariés d'Orange qui expriment le besoin, peuvent revenir travailler sur site un jour par semaine maximum et sur validation managériale préalable.

Le gouvernement ayant pris la décision de fermer à compter du dimanche 31 janvier les commerces non alimentaires des centres commerciaux et galeries marchandes d'une surface commerciale utile supérieure à 20 000 m² (à l'exception de ceux où la circulation du public entre les commerces intervient en extérieur), un peu moins de 130 boutiques en Agence de Distribution (AD) sont donc concernées. Pour les personnels concernés, le dispositif ASA Covid, avec maintien de 100% de la rémunération fixe, est mis en œuvre.

En complément du dispositif d'ASA COVID, un dispositif d'entraide basé sur le volontariat est proposé à compter du 9 Février 2021 pour les salariés des boutiques fermées afin de venir en aide aux boutiques ouvertes. S'il y avait plus de salariés volontaires que les 400 positions de travail disponibles, un dispositif de priorisation sera mis en place sur la base de la proximité entre le lieu de résidence du salarié et la boutique ouverte afin de privilégier les déplacements courts.

Pour maximiser le nombre de salariés à bénéficier d'une activité « partielle », une organisation alternée des entraides sera mise en place pour les salariés volontaires.

Les salariés qui sont en entraide dans une boutique seront éligibles à la PVC :

- Pour les conseillers, la VIP dépendra de leur contribution réelle de vente, les OPC et les SAM seront à la maille AD.
- Pour les managers, la PVC sera calculée au prorata Temporis des jours travaillés avec des objectifs (VIP/OPC/SAM) à la maille AD.

Les salariés qui ne seraient pas volontaires ou qui ne sont pas en entraide, restent en dispositif ASA COVID.

Position de la CFE-CGC Orange

La fermeture des boutiques imposée du jour au lendemain, les stop & Go de la part de certains préfets [...] et le manque d'information claire de la part de l'entreprise a fortement déstabilisé tous nos collègues du réseau de distribution.

Environ 130 boutiques fermées sont comptabilisées, soit 34% du parc des Agences Distribution, ce qui impacte 1 521 Conseillers Commerciaux et 245 managers, affecte environ 37 % du business avec un report des flux à hauteur de 25 % des boutiques fermées vers les boutiques restant ouvertes, et touche directement tous les personnels des boutiques Orange et Générale de Téléphone.

La CFE-CGC Orange avait immédiatement transmis à Orange un certain nombre de préconisations pour s'assurer :

- d'un traitement équitable entre les personnels des boutiques fermées et celles toujours ouvertes,
- d'une neutralisation des effets de cette situation sur la rémunération (salaire de base et PVC inclus),
- de la mise en place d'une entraide clairement encadrée chaque fois que possible,
- de la mise en place du télétravail pour les collègues des boutiques fermées et éviter leur déplacement sur site ou agences pour des formations, entretiens ou toutes autres activités qui peut être faite à distance...

Mais la multilatérale avec toutes les Organisations Syndicales du lundi 8 février avait pour seul but de présenter les décisions prises par l'entreprise, dans un fonctionnement vertical, sans la moindre concertation et encore moins négociation, pour une application immédiate sur le terrain. [...]

Jusqu'ici le groupe Orange avait pourtant été exemplaire concernant le maintien de la rémunération et la compensation de part variable pendant la fermeture des magasins lors du premier confinement... Aussi la CFE-CGC ne comprend-t-elle pas les nouvelles directives, à l'opposé des positions prises par notre Président Stéphane Richard qu'il avait délivrées à tous les salariés d'Orange SA le 6 avril 2020, et fixant « deux principes simples : [...]

- **le maintien de la rémunération des salariés**, y compris ceux qui bénéficient d'une **part variable commerciale** liée aux résultats du mois.
- **le non recours** par Orange SA et les filiales à 100% au **dispositif d'activité partielle**, (chômage partiel ou technique).

Sauf erreur, Stéphane Richard n'est pas revenu à ce jour sur ses principes et tout particulièrement sur le modèle social qu'il cherche à préserver et qu'il n'entend pas remettre en cause malgré la crise.

De plus, à peine les notes d'informations nationales et FAQ diffusées, les décisions de l'entreprise sont déjà dévoyées dans leur mise en œuvre sur le terrain : des salariés sont envoyés en boutique pour suivre des formations... par téléphone et sur des 1/2 journées, ce qui les prive de facto du bénéfice des Titres restaurant... bienvenue en absurdie !

La CFE-CGC demande à la Direction Grand Public d'appliquer les principes du modèle social prônés par notre président sur le même mécanisme que celui du premier confinement.

« Pas de performance économique sans performance sociale » doit être plus qu'un slogan mais bien une réalité concrète pour tous les personnels du Groupe...

Bilan 2020 des travaux de la CPRPPST et de la CSSCTC.

La Commission de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail analyse et prévient les risques professionnels, promeut la santé au travail et assure un suivi permanent des questions de santé et sécurité au travail. En 2020, la priorité de la Commission s'est portée sur la gestion de la crise sanitaire ; toutes ses préconisations auraient été prises en considération et fait l'objet d'adaptations des mesures adoptées par l'entreprise.

La commission santé sécurité et conditions de travail centrale agit sur la base de mandats spécifiques du CSEC notamment dans le cadre d'information/ consultation sur les projets de transformation.

En 2020, le SSEC a mandaté la CSSCTC sur :

- le rapport de synthèse des médecins du travail,
- le projet d'évolution du modèle de Service Clients Grand Public,
- l'établissement du cahier des charges sur le dossier d'évolution du modèle de Service Clients Grand Public,
- le projet d'évolution de l'adressage commercial des clients du marché Entreprises.

Position de la CFE-CGC Orange

Les élus CFE-CGC déplorent que de nombreux projets de transformation se soient ajoutés au traitement particulier de la crise et que, s'agissant de la prévention de la santé et de la sécurité au travail des salariés, lesdits projets n'obtiennent pas toujours les réponses précises aux questions posées par les membres des commissions.

D'autant que les projets présentés sont souvent insuffisamment préparés, les plannings sujets à caution, les recommandations des médecins du travail absentes ou non prises en compte par les responsables en charge, à l'exemple du projet adressage commercial de DEF.

Les membres CFE-CGC des deux commissions souhaitent une réelle écoute de la Direction, des réponses précises aux questions posées afin que les prochains travaux se déroulent d'une façon plus satisfaisante qu'en 2020.

ASC/AEP

En préambule, la CFE-CGC Orange a souhaité soumettre plusieurs points d'étonnements et des questions quant à la publication So CSEC, « le nouveau magazine », a priori semestriel, de notre CSEC.

- La création et la diffusion de ce magazine n'ont jamais été débattues ni votées** lors d'une réunion plénière de notre comité, tant dans leur principe, que pour les dépenses ou délégations que ce projet implique : la publication d'un tel document (20 pages couleurs imprimées sur papier glacé et plus de 50 000 exemplaires adressés par voie postale) entraîne nécessairement des frais qui n'apparaissent nullement dans les documents budgétaires 2020 ou 2021 présentés au vote des élus. Dès lors :
 - A combien s'élèvent les différentes dépenses concernées, sur quelles lignes budgétaires sont-elles affectées, pourquoi ne pas avoir précisé dans les budgets prévisionnels un poste de dépenses clairement identifié et dédié ?
 - Y-a-t-il eu besoin de conclure des contrats pour un enjeu financier de plus de 30 000€ TTC nécessitant la saisine de la commission des marchés et l'établissement d'un cahier des charges avec mise en œuvre d'un appel d'offres ? [...]
- Au-delà du respect de ce que stipule le Règlement Intérieur nous aurions été intéressés par un débat interne au sein du CSEC**, par exemple, sur l'opportunité d'un tel document papier, dans une époque où Orange fait de plus en plus attention à son empreinte carbone. [...] Et alors que le trésorier du CSEC indiquait en octobre un déficit prévisionnel de 222 K€ pour le budget AEP de 2021 avec des frais de structures en progression de 118 K€ – sans pour autant faire la moindre mention de ce magazine – était-ce une priorité dans les arbitrages budgétaires ? [...]
- Sur la diffusion de ce magazine, les salariés des établissements SCE, OFS, et Corse a priori également, en ont été écartés.** L'explication viendrait de ce que les salariés de ces établissements ne sont pas « répertoriés » dans l'application « Zest » que le CSEC utilise pour gérer les ASC déléguées par certains CSEE. Pour autant ce magazine relevant de la sphère des AEP, tout salarié d'Orange devrait donc le recevoir. Pour les mêmes causes, d'ailleurs, ces salariés de SCE et OFS n'ont pas accès aux procès-verbaux ni aux comptes publiés du CSEC, alors qu'il s'agit d'une obligation légale. [...]

La délégation CFE-CGC souhaite que le Secrétaire du CSEC mette un point à l'ODJ du CSEC de mars prochain pour permettre des échanges entre les élus sur ce magazine, et sur ces différents points.

Adhésion du CSEC à l'accord de gestion ASC 2021 et délégation de pouvoir au secrétaire pour signer les conventions ASC 2021 telles que votées par les CSEE délégués.

Position de la CFE-CGC Orange

Vote des élus sur « Prestations mutualisées 2021 – Adhésion du CSEC », et motivation

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, FO, STC, SUD
- Contre : CFE-CGC

Les ASC sont de la seule responsabilité des CSE. Cette résolution qui vise à imposer de façon unilatérale aux CSE délégués le montant de leur **rétrocession au CSEC** n'est pas acceptable.

La quote-part demandée n'est ni motivée ni expliquée, en outre aucun bilan d'utilisation de ce montant n'est prévu **et encore moins restitué dans son intégralité**.

Le taux imposé à chaque CSE augmente à 20,25% sans aucune négociation alors même que les effectifs diminuent. La prestation de rentrée scolaire des lycéens, censée justifier cette augmentation ne peut être vérifiée car aucune donnée n'a été communiquée à la commission ASC (montant par CSE, type de prestation, nombre Ayant-Droit par CSE...).

La CFE-CGC ne partage pas de telles modalités de fonctionnement, les CSE ne sont pas là pour compenser une gestion abracadabrantesque et obscure, QF injuste et complexe à gérer, fournisseurs choisis en dépit du bon sens. Pour toutes ces raisons la CFE-CGC vote contre cette résolution.

► [L'intégralité de nos interrogations](#)

Déclarations intégrales... Consultez le dossier dédié et les notes de séance

Vos élus :

Sylvain **BESSE** SCE/OGSB ; David **COUCHON** TGI/OLS ; Michel **DANA** SCE/OGSB ;
Laurent **DELAVIGNE** AENC ; Philippe **DROUET** SCO SE ;
Fabien **ESNAULT** DTSI/DERS ; Jérôme **WARTEL** AE SO ;
Jean-Louis **JOUVANCEAU** UI AFFAIRES ; Hubert **LEMARQUAND** DOC/DISAS ;
Frédérique **LIMIDO**, FS&F ; Franca **LOSTYS**, OFS ;
Sylvie **NET** WIN/OINIS ; Bouchra **OUELHADJ** DGP/DD

Vos représentants syndicaux :

Maxence **D'EPRÉMESNIL** TGI/OLR ; Raphaël **MATHON** OFS

Les dossiers présentés
lors de ce CSEC
sont disponibles sur **Alfresco**,
CSEC février 2021
Ils y sont à la disposition des seuls
adhérents et militants.
À ne pas diffuser.